04.11.2014 – 09:42 Uhr

# Politique de formation demandée pour les travailleurs âgés !

*Bern (ots)* -

Face à la menace de pénurie de main-d'oeuvre spécialisée, les travailleurs âgés se sont retrouvés au centre de la discussion politique et sociale. Un sujet important est pourtant négligé de manière chronique : La politique de formation pour les travailleurs âgés. Travail.Suisse, l'association faîtière indépendante des travailleurs, présente aujourd'hui sa prise de position à ce sujet. Ce document montre quel engagement est nécessaire à quel endroit, pour maintenir dans le processus de travail des personnes qualifiées à partir de 50 ans et quelles mesures sont importantes pour le groupe des personnes de plus de 40 ans.

A première vue, la situation des travailleurs âgés en Suisse n'est pas dramatique : Le taux d'occupation est élevé et le taux de chômage faible par rapport à la moyenne internationale. Les problèmes apparaissent seulement lorsque on regarde de plus près : Selon l'OCDE, la Suisse affiche des résultats au-dessus de la moyenne uniquement pour le taux des personnes en activité concernant les hommes qualifiés entre 50 et 59 ans. Le taux des actifs de plus de 60 ans ainsi que des femmes au-dessus de 50 ans et des personnes sans diplôme professionnel de plus de 50 ans n'est, par contre, plus que moyen. Le pire, ce sont les chiffres concernant le chômage de longue durée : presque 60% des chômeurs de plus de 55 ans sont plus d'un an sans travail, bien plus que la moyenne dans la zone de l'OCDE. En plus, ce taux s'est massivement détérioré depuis 2002 en passant de 40% à 60%.

Combler le déficit de la politique de formation

Aujourd'hui, le débat concernant les travailleurs âgés aborde surtout les questions des coûts (salaires, primes élevées pour la caisse de pension etc.). Ces personnes n'ont pas de rôle à jouer dans le scénario de la politique de formation, elles ne sont mentionnées explicitement ni dans la loi sur la formation professionnelle, ni dans la loi sur la formation continue adoptée récemment. « C'est affligeant, car c'est précisément ce groupe d'âge qui est exposé aux risques comme par exemple ceux de déqualification ou de pénurie d'offres de formation appropriées à l'âge », dit Martin Flügel, Président de Travail.Suisse. Ce thème est particulièrement sensible, car les travailleurs âgés représentent un groupe toujours plus importants (les « Babyboomers »).

Orientation professionnelle et de carrière standardisée pour les plus de 40 ans

Il est donc urgent de corriger la compréhension actuelle du rôle des travailleurs âgés sur le marché. Travail.Suisse place les revendications suivantes au centre du débat :

1. La Confédération doit s'assurer que l'orientation professionnelle et de carrière soit standardisée pour les plus de 40 ans. Si cela est nécessaire, elle introduit l'orientation professionnelle et de carrière à la moitié de la vie comme critère de mise en place de l'art.5.2 de la LFPr (favorisation de la formation professionnelle des travailleurs), dans l'ordonnance sur la formation professionnelle.
2. Il faut une politique de formation continue pour les travailleurs âgés, cela signifie concrètement une base de financement légale, un modèle d'excellence et une « Leading House » sur le sujet de « la formation professionnelle et la formation continue pour les adultes ».
3. Les partenaires de la formation professionnelle doivent élaborer, sous la houlette de la Confédération, une déclaration d'engagement sur la formation professionnelle pour les adultes avec l'accent sur les plus de 40 ans et mettre à disposition 800 millions de francs pour son application au cours des 10 prochaines années.
4. La Confédération crée un concept global sur le sujet de la « réinsertion professionnelle », qui décrit les mesures de formation nécessaires et leur application avec les partenaires de la formation professionnelle, les acteurs de la formation

continue et de la politique sociale.

Les travailleurs âgés représentent aujourd'hui une zone d'ombre dans la politique de formation nationale. La Suisse ne peut pas se le permettre en raison du développement démographique et compte tenu des débats actuels concernant la politique migratoire. Travail.Suisse s'engage pour que la politique de formation nationale trouve des solutions afin de promouvoir de manière ciblée la politique de formation et de formation continue également pour les travailleurs âgés.

Contact:

- Martin Flügel, Président Travail.Suisse, Tél. 079 743 90 05
- Jacques-André Maire, Vice-président Travail.Suisse et Conseiller national, Tél. 078 709 48 50
- Bruno Weber-Gobet, Responsable de la politique de formation Travail.Suisse, Tél. 079 348 71 67

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100763941 abgerufen werden.